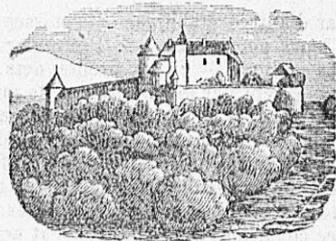




LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant le mercredi et le samedi.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse: 1 an, Fr. 4 50
» 6 mois, » 2 50
Etranger: 1 an, 9 fr.; 6 mois, 5 fr.
payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne à tous les bureaux
de poste.

BUREAU DU JOURNAL : Grand'Rue N° 295, BULLE

Prix des annonces et réclames :

Annonces : Pour le canton,
10 cent.; pour la Suisse, 15 cent.
la ligne ou son espace.

Réclames : 30 cent. la ligne.

Lettres et argent francs de
port.

BULLE, le 26 juillet 1892.

Agrandissement de l'hospice de Marsens.

Nous avons dit que nous reviendrions sur l'urgence qu'il y a pour notre canton de voir voter par le Grand Conseil les projets d'agrandissement de l'asile d'aliénés de Marsens; nous venons tenir notre parole.

Les agrandissements reconnus absolument nécessaires par la Commission administrative de l'hospice, les experts nommés par elle, la Commission d'économie publique et le Conseil d'Etat consistent en deux pavillons cellulaires pour les malades agités, bruyants ou dangereux des deux sexes, et deux pavillons également destinés aux pensionnaires, hommes et femmes, de I^{re} et de II^e classe.

A l'heure qu'il est, Marsens possède des locaux destinés seulement, lors de leur création, à l'hospitalisation de 90 malades: il s'y trouve 160 malades et la statistique de l'établissement prouve que la progression des aliénés qu'il abrite y est constante, malheureusement comme partout ailleurs.

De cet entassement, il résulte l'état de fait suivant: les pensionnaires de I^{re} et de II^e classe sont mélangés avec ceux de la III^e; la même division comprend, parfois, des aliénés semi-agités, des gâteux, des épileptiques, des gens instruits et bien élevés et des individus ignorants et grossiers. Le nombre des locaux étant, parfois aussi, par trop insuffisant, on doit isoler, pendant la nuit, les plus dangereux ou les plus bruyants, dans les salles de bains et les vestibules.

Quant aux cellules, outre leur nombre très insuffisant, les experts, a dit M. le Dr Repond dans ses explications à la Société de médecine, les ont qualifiés par une seule phrase: « Il n'existe pas à Marsens une seule cellule établie convenablement, c'est-à-dire offrant les conditions de résistance voulue ». Enfin, Marsens ne possède point de salle d'infirmerie proprement dite, celle-ci se trouvant parfois envahie, faute de place, par des gâteux, ni de salle d'observation pour les arrivants et les malades enclins au suicide.

De cet état de fait exposé par le directeur, M. le Dr Repond, et ainsi que nous nous en sommes rendu compte par nous-même, résulte, tout le monde le comprendra, les conséquences les plus désastreuses à tous les points de vue: L'expression n'est pas trop forte.

De ce que les malades de I^{re} et de II^e classe se trouvent en contact direct et constant avec ceux de III^e classe, il s'en suit, pour les pensionnaires, une promiscuité fort désagréable; un manque de confort, de calme qui se traduit, d'un côté, par une répugnance naturelle chez les familles aisées ou riches à placer leurs malades à Marsens, et qui préfèrent, en conséquence, les placer ailleurs, et de l'autre, pour Marsens, l'impossibilité, n'offrant que peu de chose, de demander à cette classe de malades, un prix de pension réellement rémunérateur; d'où diminution du nombre des malades payant bien et diminution du chiffre de leur prix de pension, soit double perte et pour l'hospice et pour l'Etat. Sous un autre point de vue, les malades de III^e classe ayant, sous leurs yeux, des malades qu'il considèrent comme leurs égaux, mais auxquels leur position de fortune, le prix de pension qu'ils payent, permettent et même obligent d'accorder des douceurs de régime alimentaire et d'autres qu'il est matériellement impossible à l'administration de l'hospice d'accorder gratuitement, les malades de III^e classe, disons-nous, en éprouvent des sentiments d'envie et de jalousie préjudiciable à leur bien-être, au bon ordre de l'asile et à la cure elle-même des maladies dont ils sont atteints.

La promiscuité, dans une même division, de malades tranquilles avec des semi-agités, des épileptiques, des bruyants, et peut-être plus encore celle des malades instruits et bien élevés avec des malades souvent ignorants et grossiers, quelle que soit d'ailleurs la position de fortune des premiers, est une juste cause, vu les froissements continus qui en découlent, on peut dire journellement, de plaintes continuelles tant de la part des familles que de celle des malades. Les asiles d'aliénés doivent avoir en vue, en premier lieu, de guérir les malheureux atteints d'affections guérissables; or, la première condition qui s'impose pour atteindre ce but et que le malade se sente rela-

tivement heureux et tranquille en tous cas; comment pourrait-il l'être dans ces conditions? et comment les maladies mentales, les guérissables surtout, ayant le plus souvent pour cause première des circonstances toutes personnelles, pourraient-elles être traitées avec toute l'efficacité possible par le médecin, si celui-ci se trouve dans l'impossibilité matérielle de tenir compte des individualités?

Concomitamment à leur but curatif, les asiles d'aliénés doivent offrir, en second lieu, toutes les conditions voulues de sécurité, tant pour les malades qui ont besoin d'être protégés contre eux-mêmes que pour leur entourage. Ces conditions n'existent pas actuellement à Marsens, puisque les locaux d'isolement manquent et que ceux en trop petit nombre qui existent sont d'une défectuosité telle que pas un n'offre des conditions de résistance sérieuses.

Telles sont, en résumé, les raisons principales qui font de la construction d'un pavillon cellulaire une nécessité absolue. Celui-ci construit, les locaux rendus disponibles dans les pavillons déjà existants permettront de procéder à une classification rationnelle des malades de la III^e classe, et d'en consacrer d'autres à la création d'une infirmerie, dans le vrai sens du mot, pour les malades atteints d'affections corporelles.

La création du pensionnat s'impose non moins péremptoirement par des considérations financières surtout, abstraction faite de celles que nous avons déjà indiquées plus haut.

Chaque année, le budget de Marsens se solde par un déficit que couvre pour 30,000 fr. le subside annuel accordé par l'Etat à cet établissement, déficit qui ne peut aller qu'en augmentant si l'on continue dans les conditions actuelles. En effet, l'hospice ne gagne quelque chose que sur les pensionnaires de I^{re} et de II^e classe; il perd sur tous ceux de III^e. Or, comme dans les locaux actuels on ne peut admettre qu'un nombre infime de pensionnaires des deux premières classes, tandis que le nombre des aliénés de III^e classe va toujours en croissant, la perte sur le rendement des malades doit immanquablement suivre la même loi progressive. Avec les deux pavillons projetés, si l'on tient compte des bénéfices réalisés

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 37

PETITE MÈRE

PAR
ÉMILE RICHEBOURG

Cependant, aux angoisses qu'elle éprouvait en se disant que son enfant pouvait mourir en venant au monde, elle sentait la puissance de la maternité.

Le lendemain, entre dix et onze heures du soir, tout étant devenu silencieux à la ferme, Mme Savouroux et la Roussotte firent sortir d'une écurie un cheval revêtu de son harnais, qu'elles attelèrent à la voiture particulière de la fermière, voiture légère, à quatre roues, fermée par une capote de cuir. Alors, on fit descendre Marceline, qui prit aussitôt place dans le véhicule.

Elle avait poussé un long soupir de soulagement en ne voyant pas le beau François qui, sur le conseil de Mme Savouroux, était prudemment resté dans sa chambre.

Deux malles ayant été précédemment portées dans la voiture, la Roussotte se plaça à côté de Marceline et la fermière, qui allait conduire, monta sur le siège du cocher.

Le cheval et la voiture devaient être laissés dans une anberge, près de la gare, où François viendrait les reprendre le lendemain.

A onze heures et demie, les trois filles montèrent dans un compartiment de première classe, où elles étaient seules, et le train les emporta vers Paris.

IV

Les complices.

Mme Victorine Savouroux avait une entière confiance en la Roussotte, et cette confiance était méritée sous tous les rapports; elle avait également confiance à l'ancienne camarade de sa servante, qu'elle avait associée à ses projets.

Elle se disait, non sans raison, que pour être fidèlement et bien servie par ces deux femmes peu scrupuleuses, il suffisait de les bien payer. Or, l'argent ne lui manquait point, elle pouvait faire largement les choses.

La Roussotte et Huberte ayant accepté d'être ses complices, elles feraient l'une et l'autre ce qu'elle voulait qui fût fait.

Quand elle eut installée Marceline dans la petite maison de Montreuil-sous-Bois, après avoir donné à ses complices de minutieuses instructions, elle retourna à Margaine.

Mais elle devait revenir dans une dizaine de jours. Du reste, elle laissait aux deux femmes une somme assez rondelette pour qu'elles n'eussent aucun embarras à redouter.

Mlle de Langrolle se trouva bien à Montreuil; enfin, elle était tranquille, respirait à l'aise, tout en elle se dilatait. Elle était loin de François Lambert!

Et puis elle n'était plus prisonnière dans sa chambre; elle pouvait aller et venir, se promener dans le jardin. Il n'était ni beau, ni bien entretenu; mais il lui importait peu qu'il fût inculte, que des herbes poussassent dans les allées, elle y pouvait réfléchir et rêver sans contrainte, elle y avait le grand air et même, parfois, des chants d'oiseaux.

Il est vrai que son horizon était borné par des murs, mais elle n'avait nullement le désir de franchir l'enceinte; elle ne songeait plus à s'enfuir, comme quelques mois auparavant, pour se soustraire aux mauvais traitements de sa tante et aux suggestions du beau François.

Les deux femmes aux soins desquelles elle était confiée lui témoignaient de la déférence, lui parlaient avec douceur.

La Roussotte, qui n'avait plus à obéir à des ordres rigoureusement sévères à l'égard de Marceline, se montrait maintenant tout à fait aimable.

Malgré cela, elle avait toujours la même antipathie pour la servante boiteuse et restait avec sa prévention, sa défiance.

Il n'en était pas de même pour Huberte, qui paraissait être une brave femme, qui portait sur son visage l'empreinte de longues souffrances éprouvées; elle lui était sympathique, et volontiers elle causait avec elle.

Mme Savouroux revint au bout de dix jours, comme elle l'avait annoncé, resta une journée entière à Montreuil et eut avec la Roussotte un assez long entretien.

Le lendemain, pendant que Marceline était au jardin, se promenant ou s'asseyant sur un banc pour se reposer quand elle se sentait fatiguée, la Roussotte prit à part son ancienne camarade et lui dit:

— Tu ne sais pas encore quel service tu auras à rendre à la patronne.

— C'est vrai, je ne le sais pas.

— D'abord, es-tu satisfaite de ce que la patronne a fait pour toi jusqu'à présent?

— Oh! oui, et je lui en serai éternellement reconnaissante.

— Tu lui prouveras ta reconnaissance en lui rendant le service qu'elle attend de toi.

— Mais quel est donc ce service?

— Je te le dirai tout à l'heure. Tu comprends bien, n'est-ce pas, que ce n'est pas uniquement pour te faire sortir de ton taudis et te loger ici que la patronne s'est intéressée à toi?

— Je le comprends si bien que je lui ai dit que je lui étais dévouée à la mort, que pour elle je ferais tout au monde. Elle m'a répondu « c'est bien » et j'attends.

— Ici tu es bien logée, tu dors dans un bon lit et tu manges tout ce qui te fait plaisir à manger, puisque c'est toi qui fait notre cuisine. Mais nous n'avons plus guère que quinze jours ou trois semaines à rester dans cette maison, c'est-à-

blanc et couleur, à partir
nètre — en uni, rayé, qua-
nal, et 200G nuances dif.).
tir de fr. 2.10 jusqu'à 20.50
> 1.50 > 6.55
> 1.50 > 14.85
> 2.20 > 11.60
> .85 > 20.50
> 16.65 > 77.50
> 1.90 > 23.65
> .85 > 4.85
> 3.15 > 67.50
r retour. [184
G. Henneberg, Zurich.

de coke

ÈRE QUALITÉ
erre réfractaires.
alats, garanties contre
le gel.
asquier, ferblantier,
à Bulle. [423

liquidation

en magasin sous le St-
: draps, étoffes pour robes,
nes, toilerie, mercerie, gi-
es et cotons, etc., etc., à

Pauline Sallin.

ins secs

ualité pour la fabrication
es 100 kg.
uitement à chaque envoi
ette éprouvée pour la fabri-
J. Winiger,
Boswyl (Argovie).

che 24 juillet :

de l'Oie

val-Blanc, Vuodens,
ation cordiale.

DELLON, anbergiste.

che 31 juillet :

DE L'OIE

de Villarvolard,
ation cordiale.

LOUIS PERROUD.



louer :

embre, un magasin et
nants, et de suite un ap-
crois chambres, le tout bien

bureau de la Gruyère. [471

LOUER

tement de deux chambres

bureau du journal. [424

louer :

et, un joli appartement
- S'adresser à J.-C. BARREAU,
Bulle. [402

HOCOLAT

chard

TE INCONTES

LEZ, imprimeur-éditeur.

par d'autres établissements suisses similaires, grâce à leurs pensionnats — Préfargier et Königsfelden, par exemple — où les profits nets se chiffrent annuellement par des centaines de mille francs; si l'on considère le fait qu'il ne se passe pas d'année où l'administration de l'hospice ne doive refuser des pensionnaires de ces deux classes, faute de place, ou ne voie les familles renoncer à lui confier leurs malades dès qu'ils ont pu constater les déficiences des conditions où ils se trouvent actuellement à Marsens, on peut être assuré d'un rendement minimum suffisant pour couvrir et au delà les déficits qui se produisent constamment dans les finances de l'asile depuis sa création.

L'Etat ayant donc tout à gagner en exécutant les agrandissements projetés à Marsens; la sécurité de l'asile et des malades qui y sont soignés étant sérieusement menacée dans les conditions actuelles de distribution et d'aménagement de locaux insuffisants en nombre; l'humanité imposant aux gouvernements, de même que l'intérêt bien entendu du peuple, de faire tout ce qu'il est possible pour soulager des malheureux et surtout pour les guérir, nous ne doutons pas qu'après s'être convaincu par toutes les raisons péremptoires que nous venons d'exposer brièvement, le Grand Conseil ne vote avec empressement les projets qui lui seront proposés pour l'agrandissement de Marsens.

NOUVELLES SUISSES

Fête de la Confédération. — Dans le canton de Berne, on se propose de célébrer chaque année l'anniversaire de la fondation de la Confédération, en faisant des feux de joie sur les hauteurs dans la soirée du 1^{er} août; le gouvernement a recommandé au peuple cette célébration.

Espérons que tous les cantons suisses suivront cet exemple, et que la soirée du 1^{er} août verra de toutes parts des feux de joie pour fêter l'indépendance helvétique.

Traité franco-suisse. — Le Conseil fédéral publie un communiqué disant que l'arrangement entre la France et la Suisse, avec ses annexes, a été signé à Paris le 23 juillet. Il doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1893 au plus tard et peut être dénoncé, en tout temps, à une année d'échéance.

Le texte renferme la clause de la nation la plus favorisée et dispose en ce qui concerne les voyageurs de commerce que de part et d'autre ils ne seront pas traités plus favorablement que les voyageurs de maisons indigènes.

Fête des officiers. — Au dernier moment, le programme de la fête fédérale des officiers a dû être modifié. La bannière fédérale quittera Berne par train spécial samedi 30 juillet, à 10 h. 12. Arrêt à Fribourg à 10 h. 58. Réception à Lausanne à midi. Course en bateau supprimée. Arrivée à Genève à 3 h. 20.

M. le colonel de Techtermann fait partie du jury chargé d'examiner les travaux du concours.

M. le capitaine Schonenberger, à Bulle, est secrétaire de l'assemblée des officiers du génie.

dire à jouir d'une existence que de plus huppées que nous envieraient. Après, ma chère, nous irons chacune de notre côté.

— Oui, c'est comme ça, la vie!
— Elle a eu son bon temps pour moi comme pour toi, et tu vois que, de loin en loin, elle a encore quelques beaux jours.

Huberte ébaucha un froid sourire.

— Mais, dit-elle, quand donc aurai-je à rendre le service en question?

— Après l'accouchement.

— Ah! Et alors, qu'est-ce que je ferai?

— Nous arrangerons l'enfant gentiment, puis tu le prendras et l'emporteras en disant à sa mère que tu vas le porter à une nourrice.

— Pourquoi la nourrice ne viendrait-elle pas elle-même prendre ici son nourrisson?

— Parce que ça ne se peut pas, répliqua la Roussotte. Et elle se mit à rire.

— Ainsi, reprit Huberte, c'est moi qui serai chargée de trouver la nourrice?

— Non.

— En effet, c'est habituellement l'affaire de la sage-femme.

— Ma chère, il n'y aura pas de sage-femme.

— Comment!...

— Ou, si tu aimes mieux, la sage-femme, ce sera moi.

— Toi!

— Oui, moi, et je saurai parfaitement me tirer d'affaire. Tu sais que pour mon compte j'ai mis au monde trois enfants, sans compter ceux de certaines amies que j'ai aidées à entrer dans la vie.

— Alors on veut un accouchement clandestin?

— Tu l'as dit.

— Oh! Tout se fera dans le plus grand secret.

— Mais la déclaration à la mairie?

— Il n'y aura pas de déclaration à la mairie.

— Dieu, qu'eme dis-tu? Mais on veut donc le tuer, cet enfant?

Monopole de l'alcool. — Le budget de l'administration de l'alcool pour 1893 vient d'être ratifié par le Conseil fédéral. Il prévoit un excédent de recettes de 6,160,000 fr.

Berne. — On construit en ce moment au Kirchenfeld, à Berne, le bâtiment destiné au Musée national bernois. Vendredi, des ouvriers étaient occupés à monter une grosse pièce de fer au moyen d'une corde. Celle-ci se rompit soudain, et la pièce de fer tomba sur la tête de M. Losli, tailleur de pierres. Losli a été transporté à l'hôpital cantonal; il respirait encore, mais il n'a pas tardé à rendre l'âme.

— Un crime horrible a été commis samedi à Glovelier. Un ivrogne, Eugène Renaud, sabotier, âgé de 63 ans, a tué à coups de pelle sa femme, qui travaillait au jardin. Ce n'est pas sans peine qu'on a pu se rendre maître de ce forcené, qui était pris d'une sorte de folie furieuse. Le meurtrier est un buveur d'eau-de-vie; depuis longtemps les époux Renaud vivaient en très mauvaise intelligence. La victime est aussi âgée d'une soixantaine d'années.

Zoug. — Comme concession aux radicaux, les conservateurs ont voté dimanche pour M. Ruttimann, le candidat radical au Conseil d'Etat.

Argovie. — Au tir obligatoire à Zurzach, un nouveau fusil a sauté au premier coup, sans qu'il y ait eu de la faute du tireur. Celui-ci a été dangereusement blessé à la main gauche, de même qu'un autre tireur.

C'est le premier accident grave constaté avec la nouvelle arme.

Bâle. — L'assemblée des actionnaires de la Banque de change et d'effets (en déconfiture) a été sans résultat. L'assemblée a repoussé les propositions d'entente, en sorte que la commission de vérification a quitté la salle avec ses partisans. L'assemblée, n'ayant plus la majorité des actions, a dû se dissoudre. Toute entente est désormais impossible, et un grand procès inévitable.

Tessin. — Les rues, brasseries et hôtels de Mendrisio ont été très animés toute la nuit de vendredi. Beaucoup de gens, venus des deux districts méridionaux, attendaient le jugement de l'affaire Ortelli. Ce jugement a été rendu seulement samedi matin, à 4 h. 45. Ortelli est condamné à trois ans et demi de pénitencier, y compris les 9 mois déjà faits. Croci et Galli sont libérés. Cet arrêt est un nouveau spécimen de justice tessinoise. Le tribunal n'osa pas le lire devant le public, mais se fit entourer par 40 gendarmes et leur lut le jugement.

— Une dame allemande s'est égarée sur le chemin de Bovio au Monte-Generoso, est tombée dans un ravin et s'est tuée.

Vaud. — Samedi matin, à la gare du Flon, à Lausanne, un ouvrier de M. Delmarco, voiturier, du nom de Laurent, Valaisan, a eu la poitrine écrasée entre deux wagons chargés de pierres, qu'il était occupé à crocher. Il est mort dans l'après-midi, à l'hôpital cantonal.

— M. de Freycinet est arrivé à Montreux, samedi, à 9 heures du soir. Il est descendu à l'hôtel Victoria. Le ministre assistera à l'inauguration du funiculaire Glyn-Rochers de Naye, qui aura lieu demain, mercredi.

— Non, non, rassure-toi, on n'en veut pas à la vie de ce petit malheureux qui n'aura qu'un tort, celui de venir au monde. D'ailleurs, tuer un enfant est un crime qui mène aux galères ceux qui le commettent. Donc, l'enfant vivra, s'il ne meurt pas en naissant, ce qui est à souhaiter, car cela simplifierait les choses; malheureusement, nous n'avons pas à y compter.

On laissera vivre l'enfant s'il veut vivre; mais pour des raisons de la plus haute importance que tu n'as pas besoin de connaître, il faut qu'il disparaisse et que ni sa mère ni personne n'entende jamais parler de lui.

Huberte tressaillit dans tout son être.

— Ah! mon Dieu, fit-elle, on veut le perdre!

— Voilà la chose.

— La Roussotte, écoute: je cause quelquefois avec la demoiselle; d'après ses paroles et plus encore les sentiments qu'elle exprime, elle aimera, elle adorera son enfant; si on le lui enlève pour qu'elle ne le revvoie jamais, ce sera une action abominable.

— Nous ne lui dirons point ce que nous voulons faire.

— Oui, elle laissera emporter son enfant croyant qu'on va le confier à une nourrice. Mais après, la Roussotte? Elle voudra savoir le nom de la nourrice, où elle demeure; qu'est-ce qu'on lui répondra?

— Que son enfant est mort.

— C'est affreux!

— C'est tout ce que tu voudras, Huberte, mais il faut qu'il en soit ainsi.

— Comment et où a-t-on trouvé une nourrice qui ait pu consentir à prendre un enfant sans savoir qui est sa mère, sans savoir d'où il vient?

— Ah ça! voyons, Huberte, tu ne comprends donc pas?

— Si je ne comprends pas, c'est que tu ne t'expliques pas clairement.

— Tu prendras l'enfant, n'est-ce pas? et tu l'emporteras, mais pas du tout l'aller remettre à une nourrice.

— Mardi, la préfecture d'Orbe a fait vendre la viande d'un chevreuil mâle pesant une cinquantaine de livres. Ce gentil animal avait été atteint et tué par le train, du côté de Croy.

Genève. — Jeudi, une femme qui se rendait à Carouge a accouché dans le tramway d'un gros garçon bien dodu. Voilà un gaillard qui aura goûté de bonne heure les plaisirs de la locomotion!

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

France. — A la rentrée des Chambres, M. Rouvier, ministre des finances, présentera un projet de loi frappant d'un impôt de 10 fr. indistinctement les tricycles, les bicyclettes et les bicyclettes. L'impôt produirait trois millions qui serviraient à constituer et à alimenter une caisse spéciale des sinistres pour faire face aux désastres et catastrophes semblables à celle de Saint-Gervais.

— Dimanche, dans la soirée, une rencontre a eu lieu entre deux tramways à vapeur, à Neuville, à trois kilomètres de Lyon. Trois voitures remplies de monde ont été brisées. Il y a vingt blessés, dont cinq grièvement, parmi lesquels le mécanicien et le conducteur; les quinze autres ont des blessures plus ou moins dangereuses. De plus, il y a une trentaine de contusionnés.

Italie. — Une grave émeute a éclaté à Rivarossa, dans la province de Turin, contre le maire et les gendarmes. Il y a deux émeutiers tués et un blessé.

— Le roi a envoyé 20,000 fr. pour les victimes de l'Etna.

Allemagne. — La couturière Agnès Wabnitz, une socialiste berlinoise qui fait des discours incendiaires dans les meetings, a été condamnée à dix mois d'emprisonnement pour crime de lèse-majesté et pour insultes à la religion, et depuis sa condamnation, elle a refusé toute nourriture. Après le prononcé de la sentence, elle a déclaré qu'elle se laisserait mourir de faim. Les autorités ont ordonné qu'elle serait nourrie par force: deux gardiens la maintiennent et lui ouvrent la bouche, tandis qu'un troisième lui fait entrer la nourriture dans le gosier au moyen d'un tube en caoutchouc.

Angleterre. — Le *Daily News* dit qu'un vote de défiance sera émis dès la rentrée de la Chambre, afin de précipiter la chute de lord Salisbury.

Indes. — Une note officielle des Pays-Bas confirme les récits publiés au sujet de l'éruption du volcan Abou, dans l'île de Sanghir. Il y a eu 2000 morts. Le nord-ouest de l'île est complètement détruit.

CANTON DE FRIBOURG

Conseil d'Etat. — Séance du 22 juillet 1892. — M. Blanchard, Théodore, prête serment en sa qualité de lieutenant de préfet du district de la Singine.

— La commune de Delley est autorisée à lever un impôt communal et celle de St-Antoine un impôt scolaire.

— Ah! Et qu'est-ce que j'en ferai?

— Ce que tu voudras.

— Comment, ce que je voudrai?

— Ce sera à toi de trouver le moyen de t'en débarrasser. Ils ne manquent pas, les moyens: il y a les porches d'église; il y a des hôtels meublés où on loue une chambre, et où, après avoir mis l'enfant dans le lit, on file au plus vite; il y a l'allée d'une maison dont on se fait ouvrir la porte, la nuit, et on disparaît après avoir posé l'enfant près de la loge du concierge. Et puis il y a encore ceci et encore cela. Je te connais, Huberte, et je sais que tu connais ton Paris mieux que personne; il te sera facile de remplir ta mission.

L'ancienne camarade était devenue affreusement pâle et tremblait.

— Ah ça! mais qu'as-tu donc, Huberte? demanda la Roussotte.

— Je pense à cette pauvre fille dont on veut perdre l'enfant et à cet innocent condamné à ne jamais connaître sa mère.

— Il n'est pas le seul.

— Malheureusement, soupira Huberte. Vois-tu, c'est épouvantable, ce qu'on me demande de faire.

— Ah! as-tu des susceptibilités?

— Dame, en présence d'une pareille chose...

— Aurais-tu l'intention de refuser?

— Je ne peux pas refuser, je n'en ai plus le droit; j'ai promis, j'ai juré à ta maîtresse, la Roussotte, de lui rendre quel service elle exigerait de moi.

— A la bonne heure. Donc, voilà qui est bien entendu. Je n'ai pas besoin de te dire, Huberte, que tu seras récompensée.

— La dame est généreuse, je le sais.

— Une somme de quinze cents francs te sera donnée. Trouves-tu que c'est bien?

— Certainement.

— Alors tu es contente?

— Oui. Mais je ne te le cache pas, si j'avais su... (A suivre.)

— On approuve de Domdidier, de C...

— On accorde à torisation de contr...

— Mlle Anna-El autorisée à pratiqu...

— M. Mauron Villars-sur-Glâne, c...

— mune.

Vol. Dans la nu...

— sont introduits dans...

— horloger, à Fribou...

— laissé ouvert au-des...

— marchandises ont été...

— plus d'un millier de...

Assises. — Jeu...

— ressort, siégeant à...

— de l'ancien notaire...

— La cour était com...

— Joseph Philipona et...

— à Rue, était préside...

— général, a soutenu l...

— rod et Uldry, avoca...

— Le jury, après av...

— rendu un verdict aff...

— atténuantes, pour d...

— blic (notaire) princip...

— tence du jury a duré...

— La cour a condam...

— avec déduction de la...

Accidents. —

— dent est arrivé à M.

— Pentier chez M. Lo...

— avec son patron à re...

— chez-le-Maitre, il a...

— une chute de 7 mètr...

— jambe; il souffre ég...

— ternes, mais son mé...

— rison.

— Jeudi passé, A. T...

— une poutre contre la...

— pièce de bois qui att...

— poitrine. La mort es...

— ment du malheureux...

— Dans la journée d...

— de Jean Pipoz, à Ch...

— s'est tué au Petit-Fo...

— weiss.

— Dans la même jou...

— Tour cueillaient des...

— sus de Grandvillard.

— frapper gravement...

— reusement, quoique...

— gre gazon, sans cela...

— fait une victime de p...

— Nous n'avons, hé...

— chronique. Lundi soi...

— à Bulle de la maiso...

— rentrait avec sa dam...

— des contours de la ro...

— et on relève M. Gex...

— gravement contusio...

— n'a pas tardé de ren...

— une veuve dont l'éta...

— quatre enfants en bas...

— M. Nicolas Gex, g...

— à son amour du trav...

— qu'il était en train d'

— regretté dans le distr...

— et qui avaient des rel...

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

— On approuve les statuts des sociétés de laiterie de Dondidier, de Chésopelloz et de Pont-la-Ville.
— On accorde à la commune de Vauderens l'autorisation de contracter un emprunt hypothécaire.
— Mlle Anna-Elisabeth Ramseyer, de Trub, est autorisée à pratiquer l'art de sage-femme dans le canton.
— M. Mauron, Joseph, conseiller communal à Villars-sur-Glâne, est nommé syndic de dite commune.

Vol. Dans la nuit de mercredi, des voleurs se sont introduits dans le magasin de M. Denis Pfanner, horloger, à Fribourg, en passant par un vasistas laissé ouvert au-dessus de la porte du magasin. Des marchandises ont été soustraites pour une valeur de plus d'un millier de francs.

GRUYÈRE

Assises. — Jeudi et vendredi, les assises du 1^{er} ressort, siégeant à Bulle, se sont occupées de la cause de l'ancien notaire Favre.

La cour était composée de MM. Grand, président; Joseph Philipona et Menoud, assesseurs. M. Dupraz, à Rue, était président du jury. M. Perrier, procureur général, a soutenu l'accusation. Défenseurs: MM. Girod et Udry, avocats.

Le jury, après avoir délibéré pendant 3 heures, a rendu un verdict affirmatif, mais avec circonstances atténuantes, pour détournements comme officier public (notaire) principalement. La lecture de la sentence du jury a duré un long quart d'heure.

La cour a condamné Favre à dix ans de réclusion avec déduction de la prison préventive subie.

Accidents. — Samedi dernier, un fâcheux accident est arrivé à M. Alexis Geinoz, de Neirivue, charpentier chez M. Louis Pignet, au Brassus. Occupé avec son patron à recouvrir à neuf une grange à Verschez-le-Maitre, il a glissé au bord du toit et a fait une chute de 7 mètres par laquelle il s'est cassé une jambe; il souffre également de quelques lésions internes, mais son médecin a bon espoir dans sa guérison.

Jeudi passé, A. T., scieur, à La Roche, dirigeait une poutre contre la scie; cette dernière repoussa la pièce de bois qui atteignit le malheureux en pleine poitrine. La mort est survenue peu après. L'enterrement du malheureux a eu lieu samedi.

Dans la journée de dimanche, le plus jeune des fils de Jean Pipoz, à Charmey, un garçon âgé de 10 ans, s'est tué au Petit-Folliéran en allant cueillir des edelweiss.

Dans la même journée, deux jeunes gens de La Tour cueillaient des edelweiss au Varvalâne, au-dessus de Grandvillard. Une pierre se détacha et vint frapper gravement à la tête le nommé S. qui, heureusement, quoique étourdi, a pu se retenir au maigre gazon, sans cela la passion des edelweiss aurait fait une victime de plus.

Nous n'avons, hélas! pas fini avec cette triste chronique. Lundi soir, M. Nicolas Gex, représentant à Bulle de la maison Freymann & Weber, à Vevey, rentrait avec sa dame de Charmey à Bulle. Dans un des contours de la route de Bataille, la voiture versa et on relève M. Gex agonisant et sa dame également gravement contusionnée. Transporté chez lui, M. Gex n'a pas tardé de rendre le dernier soupir, laissant une veuve dans l'état inspire bien des craintes et quatre enfants en bas âge.

M. Nicolas Gex, grâce à son énergie infatigable et à son amour du travail, a su se créer une position qu'il était en train d'améliorer. Il sera unanimement regretté dans le district par tous ceux qui l'ont connu et qui avaient des relations d'affaires avec lui.

VARIÉTÉS

L'Usurier Blaizot,
par CHAMPLEURY.

XIII

LA SECONDE OIE

Le fermier Grelu sortit de l'infirmerie guéri; il ne fut plus remis au secret et obtint la permission de voir sa femme en présence d'un gendarme. Combien de fois se serrèrent-ils la main à travers les barreaux du parloir! Le mari et la femme ne se tenaient pas

de longs discours; mais chaque mot était plein de douces affections, de plaintes et d'espoirs.

Depuis l'enterrement de son enfant, la Grelu semblait revenir à la vie. L'emprisonnement de son mari lui serrait encore le cœur; et si les murs de la prison lui tiraient des larmes, le sourd désespoir l'avait abandonnée.

— Ma pauvre femme, disait Grelu, que de fois j'ai pensé à toi dans le cachot! je ne croyais plus te revoir.

— Moi aussi, j'ai bien souffert, et je souffre encore; mais je suis bien consolée aujourd'hui... Quel honnête homme que le juge qui a donné la permission! Il y a encore de braves gens. Si tu savais comme Guenillon a été bon pour moi! Et les Cancoin! jamais nous ne pourrions les récompenser de leur attachement.

— N'aie garde, dit le fermier; les bons se retrouvent toujours et ils ont des façons de se payer à eux qui valent mieux que les richesses des gens comme M. Blaizot.

En un clin d'œil se passa l'heure qui avait été accordée à la Grelu, et elle quitta son mari pleine de joie de l'avoir revu, mais chagrine en pensant à son incarcération. Elle rencontra le géolier et lui mit dans la main cinq francs que Guenillon lui avait donnés:

— Je vous en prie, monsieur, si Grelu a besoin de quelque chose, faites-le-moi savoir; je tâcherai de le lui procurer; c'est un honnête homme, allez! et vous verrez qu'on finira par connaître son innocence.

— Honnête ou non, ça ne me regarde pas, dit le géolier. Mais il suffit que vous me le recommandiez à chaque visite comme aujourd'hui...

La Grelu sortit. Quelque temps après, le fermier put se promener pour la première fois dans le préau, en compagnie d'autres prisonniers. Tous le regardaient avec curiosité, car ils connaissaient l'accusation qui pesait sur sa tête. Plus d'une fois il en avait été question. Les événements sont si peu nombreux en prison qu'on s'occupe avec avidité des nouveaux venus; ils sont, pour ainsi dire, jugés d'avance. C'est là que sont débattus les moyens de défense et fabriqués ces éternels alibis, devenus si communs qu'ils viennent en aide à l'accusation.

Grelu ne semblait pas d'humeur communicative; les prévenus ne tentèrent pas d'entrer en conversation avec lui. Le fermier se promenait à grands pas et cherchait l'air et le soleil; il en avait été privé si longtemps, lui habitué à vivre dans les champs, qu'un endroit où les murs ne portaient pas d'ombre lui sembla plus beau que la campagne.

Des enfants jouaient dans ce coin et s'amusaient comme en pleine liberté. Près d'eux était assis un homme de quarante ans, d'une haute taille, les cheveux grisonnants, qui souriait à leurs jeux.

La pensée avait semé son visage de rides qui rendaient un peu sévère sa physionomie; son sourire n'en était que plus expressif. Cet homme, par ses habits et ses manières, contrastait tellement avec les autres prisonniers que Grelu s'arrêta pour le regarder; par hasard, les yeux de l'homme habillé de noir rencontrèrent ceux du fermier.

Grelu salua l'étranger, qui répondit poliment à cette avance.

— Pardon, monsieur, vous devez être l'imprimeur? demanda Grelu.

— Vous me connaissez? répondit celui-ci.

— Je n'ai pas cet honneur; mais j'ai entendu parler de vous dans mon cachot, dit le fermier.

— Et qui a pu vous parler de moi?

— Le géolier. En entrant dans cette cour, je n'ai rencontré qu'une figure honnête, et je ne me suis pas trompé.

— Sans vous faire de compliments, dit l'imprimeur, vous ne me semblez pas non plus un criminel audacieux. Seriez-vous enfermé pour dettes?

— Je suis prévenu d'incendie à ma ferme.

— Je ne l'aurais pas cru, dit l'imprimeur.

— Et vous auriez eu raison, dit Grelu.

— D'ailleurs, reprit l'imprimeur, je ne m'occupe pas de ce qui se passe ici. Les enfants me suffisent; croyez qu'ils me donnent du tracas; cependant je suis parvenu à ce que je voulais. Regardez ces quatre petits qui jouent. Ceux-là, si on me les confiait, je les sauverais, et j'en ferais de bons ouvriers. Il n'y a qu'à les redresser; vous, qui êtes de la campagne, vous savez combien doit rester auprès de l'arbre faible un solide tuteur. Si on enlève ces enfants à ma direction, je ne réponds plus d'eux. Ils retomberont. Ils ont le caractère ouvert; ils sont bons au fond, mais faciles à entraîner. Je me garde bien de les laisser seul avec un petit garnement que vous pouvez voir là-bas avec les autres prisonniers. Celui-là est farouche, peu communicatif; il a douze ans et déjà ses moustaches poussent. Il sera très fort de caractère et de corps; mais il n'aime que les cartes

et retient tout ce qui est mauvais, des chansons ordurières, des mots d'argot. Il a étonné le fameux Lerouge, qui a trouvé moyen de s'évader trois fois d'ici. Je crois qu'il y a des natures vouées fatalement au mal; je crois aussi que l'hérédité y entre pour beaucoup. La mère de ce garçon était une fille de mauvaise vie; son père est un forçat. Tous deux ont été condamnés pour avoir assassiné un homme. A neuf ans, ce garçon, qui débutait par un vol, a été mis dans une maison de correction. Il en est sorti et a recommencé. J'ai essayé de tout avec lui; rien n'a réussi. Maintenant je le laisse, heureux s'il ne corrompt pas mes petits élèves.

— Que je suis aise, dit Grelu, de rencontrer ici un homme comme vous! N'est-ce pas triste qu'on soit enfermé pour de l'argent?

— Je ne me plains pas, dit l'imprimeur. Je n'ai pas perdu mon temps ici, et je ne demande qu'une chose: c'est qu'on ne m'en fasse pas sortir trop vite, avant que j'aie fait l'éducation de ces enfants, ou je voudrais être assez riche pour les faire sortir d'ici. Ils savent lire maintenant; je les prendrais avec moi, ou je m'en servais comme apprentis dans mon imprimerie. J'ai de l'ouvrage maintenant pour dix ans; j'ai composé ici de petits livres que je ferai tirer à des nombres considérables, pour les répandre à bas prix dans les villes et les campagnes. Ce sont des livres utiles. Avant cinquante ans, vous allez avoir une France nouvelle, qui s'inquiétera du passé et plus encore de l'avenir. Et je plains ceux qui, avec une mauvaise éducation, ne comprendront que la surface des idées. C'est surtout l'amour du vrai qu'il faut tâcher d'inspirer: le mensonge nous tue. Il y a des esprits intelligents qui ne demanderaient pas mieux que de s'associer aux idées nouvelles; mais, habitués à vivre avec des gens sans conviction, ils regarderont comme de la même bande les premiers qui se présenteront, les mains ouvertes, semant la vérité.

— Je ne suis pas assez savant, dit Grelu, pour voir aussi loin que vous; mais je vous crois.

— Tout homme qui tient une plume, dit l'imprimeur, doit avoir quelque chose à dire; mais il faut qu'il soit sincère et qu'il croie à son œuvre. S'il n'y croit pas, l'œuvre est mauvaise et malfaisante. Malheureusement, parmi ceux qui pratiquent l'enseignement, je n'en vois pas beaucoup qui croient. Ils redisent ce qu'on leur a dit; ils refont ce qui a été fait et ont peur d'une vérité comme s'il s'agissait de les saigner aux quatre membres.

Le géolier entra en ce moment dans la cour; il fit sa tournée en disant à ceux qu'il supposait avoir quelque argent, qu'en considération de la Noël il avait obtenu la permission de vendre de l'oie aux prisonniers. (A suivre.)

FAITS DIVERS

Inventions. — Le dernier distributeur automatique inventé est un appareil qui offre généreusement de l'argent. On va le voir fonctionner bientôt à Londres, assure le *Truth*, feuille anglaise.

Au lieu d'absorber des sous comme ses pareils, ce distributeur en offrira à ceux qui prendront la peine de tourner, pendant un certain temps, la manivelle de l'appareil. La force ainsi développée sera transmise à une station centrale où elle sera utilisée, et le vagabond, ou l'homme à la recherche d'un travail momentané, recevra le prix de son travail sous la forme d'une pièce de deux sous. Il pourra multiplier ce gain autant de fois qu'il en aura la force et le courage. Ce sera le travail à doses fractionnées. S'il est un peu plus fatigant de tourner une manivelle pendant quelques minutes que de tendre la main, ce sera certes moins démoralisant. Voilà ce qu'il nous faudrait en Suisse pour les Handwerksbursche.

Les chemins de fer ont, en Norvège, un prix réduit pour les couples matrimoniaux. Le mari n'y paie que demi-place pour son épouse, quand celle-ci l'accompagne; de par le tarif, il voyage avec sa « moitié ». Il est vrai qu'en Norvège c'est l'Etat qui possède et qui exploite, à quelques kilomètres près, toutes les lignes de chemins de fer.

Soyons donc quelqu'un!

Des journalistes se trouvaient réunis dernièrement chez un ami commun, qui les interrogeait sur leurs occupations.

— Moi, dit l'un, je fais le Salon.
— Et moi la Chambre, reprend l'autre.
— Moi, les courses, dit un troisième.
— Je fais le rez-de-chaussée (feuilleton), dit un quatrième.

LA GRUYERE

Alors Bébé, qui avait écouté religieusement, dit tout bas à son père en désignant les plumitifs :
— Dis, papa, tous ces gens-là, c'est donc des domestiques.

L'élève Bichonnet arrive comme nouveau au collège; il s'assied à sa place et son voisin lui demande son nom, qu'il donne sans difficulté.

Le questionneur se tourne ensuite vers l'élève qui est assis au côté opposé à Bichonnet et lui dit à l'oreille :

— Lorsqu'on te demandera ton nom, réponds que tu t'appelles Biche.

Le maître fait l'appel.

— Votre nom ?

— Biche.

— Le suivant ?

— Bichon.

— Le suivant ?

— Bichonnet.

— Elève Bichonnet! s'écrie le professeur exaspéré, élève Bichonnet, passez la porte, on ne se moque pas de son professeur!

Et Bichonnet sort tout interloqué.

PETITES RECETTES

Pour nettoyer les chapeaux de feutre. — On peut se servir pour dégraisser les chapeaux de feutre d'une solution composée de 5 cuillerées à soupe d'ammoniaque, le même volume d'esprit-de-vin; on y délaie une cuillerée et demie de sel de cuisine.

Lorsque le mélange est bien homogène et le sel complètement fondu, on frotte les taches et les places à dégraisser avec un chiffon de laine trempé dans la solution jusqu'à ce qu'il soit propre; on l'essuie ensuite, pour le sécher, avec un chiffon de laine propre et sec.

Contemplation.

L'œil fixé dans l'espace,
Jamais je ne me lasse
De contempler les cieux.
Les étoiles qui brillent,
Ces soleils qui scintillent
Réjouissent mes yeux.

Chaque astre suit sa route
Sous la brillante voûte
Sans jamais s'égarer.
Soleil, lune et planètes,
Étoiles et comètes
Viennent nous éclairer.

Chaque soir, je contemple
Ces cieux qui sont un temple
De la divinité.
Je n'y vois rien de louche,
Mais tout en eux me touche,
Ah! quelle majesté!

Sur la terre et sur l'onde,
Rien de pareil au monde,
Les cieux ont des attraits.
Quelle magnificence!
Quelle grandeur immense!
Quels superbes reflets!

Tout se trouve admirable,
Oni, tout est délectable
Dans ce beau firmament.
Et quand je le regarde,
Jamais mon cœur ne tarde
De jouir purement.

J. DE SIEBENTHAL.

Cheviots anglais, buxkin, draps d'étain

pour vêtements de messieurs et garçons. env. 170 cm large, à fr. 2.45 à 7.15 le mètre, sont expédiés directement aux particuliers en tout métrage par la maison Ettinger & Cie, Zurich.

P. S. Échantillons d'étoffes pour dames et messieurs promptement franco. Des restants de buxkin pour vêtements complets, pantalons et redingotes à des prix de faveur. [197]

Purifiez le sang

en lui donnant de nouvelles forces avec une cure de Dépuratif Golliez, à base de phosphate et fer. Excellent pour les enfants qui ne supportent pas l'huile de foie de morue. — En flacons de 3 fr. et 5 fr. 50; ce dernier suffit pour la cure d'un mois. — Exiger la *Marque des deux palmiers* sur chaque flacon. — Vente en gros : Pharmacie GOLLIEZ, Morat. [718]

Mercuriale du marché de Bulle du 21 juillet 1892.

	De	à
Froment (Halle) (nouv.) . les 100 kg.	23	24
Avoine » »	18	20
Seigle » »	—	—
Orge » »	—	—
Pommes de terre nouv. . . 20 litres	2	20
Œufs (le compte) 8 à 9	—	—
Pain blanc le 1/2 kg.	17	18
Beurre »	1	40
Fromage gras (détail) »	—	75
Fromage maigre »	—	40
Fromage blanc (sécré) »	—	19
Bœuf »	—	70
Veau (poids vif) »	—	38
» (de boucherie) »	—	60
Mouton »	—	75
Porc gras (poids vif) »	—	48
Charcuterie fine »	1	1
Foin les 50 kg.	3	50
Regain »	4	5
Paille »	3	3
Foyard (3 stères = 1 moule)	27	32
Sapin »	20	25

Aucune demande de changement d'adresse ne peut être prise en considération si elle n'est accompagnée de l'ancienne adresse et de 20 centimes en timbres-poste pour frais de réimpression.

Des Potages
et
du Concentré



viennent d'arriver
chez Joseph Moura,
Bulle. [58]

En cas de maladie des reins, du foie, de la bile,

de goutte, de rhumatisme, commencement de l'hydropisie, dérangement au bas-ventre, constipation, etc., le thé de **M. le curé KNEIPP** a été éprouvé tout spécialement. Ce thé, inventé par le célèbre curé Kneipp, est un purgatif très agréable et un diurétique ayant une bonne influence aux reins et à la vessie. Le paquet 1 fr. 30 et 2 paquets 2 fr. 40, y compris le port. — S'adresser à **Karrer-Gallati, à Glaris.** [179]

Timbres caoutchouc.

Médailles, dep. fr. 1.80; timbres-montres, dep. 2.70; couteaux, dep. 6.—; boîtes pour allumettes, dep. 3.50; boîtes de poche, dep. 2.70; porte-monnaie, dep. 3.50; crayon-plume, dep. 1.50; timbres-vitesse de poche, dep. 1.50. Pour bureaux : « Polyoms », portant 3, 4, 6 et 8 plaques différentes; Boîtes pour timbres à tampon, encrées perpétuellement. Se recommande [466] **Ph. Jolliet, impr. Ackermann, Bulle.**

Guérisons.

Les soussignés confirment qu'ils ont été guéris des maladies suivantes, sans dérangement professionnel, par les médecins de la **Polyclinique privée à Glaris** et par traitement par correspondance :

- Durété d'oreille, mal aux oreilles dès la naissance. L. Cygansky, cordonnier, Metz.
 - Incontinence de l'urine, faiblesse de la vessie. Fils de J.-G. Eberhard, serrurier, Malstadt près Metz.
 - Dartres de la barbe. Jaq. Buck, menuisier, Zuffenhausen (Wurtemberg).
 - Phtisie, maladie tuberculeuse, toux, expectoration. Mme Krieg, Dambach près Niederbronn (Alsace).
 - Dartres, psoriasis. Fr. Meyer, Altenrüdigen près Wassertrüdingen (Bavière).
 - Taches de rousseur. F.-Max Graf, Putzkau près Bischofswerda (Saxe).
 - Ulcères aux pieds, flux salin, inflammation, enflure. Anna Hunger, Brösen (Saxe).
 - Goutte, gonflement du cou. Mme Seiler-Notter, Mägenweil près Baden.
 - Catarrhe vésical, dysurie. François Moraz, Crissier (Vaud).
 - Ver solitaire avec tête. E. Dinkelmann, Höchstetten près Hellsau (canton de Berne).
 - Rhumatisme, enflure. Elisabeth Uhle, Wallstr. 172, Torgau (Saxe).
 - Poils au visage. Mlle Maurer, rue d'Italie 44, Vevey.
 - Hémorroïdes, catarrhe des intestins, selle sanguinolente. Mme E. P., Küsnacht.
 - Catarrhe d'estomac. Joh. Lips, fondeur, Nieder-Urdorf (Zurich).
 - Catarrhe des intestins, diarrhée. Mme Ess-Frick, Remy près Langnau (Zurich).
 - Pâles couleurs, anémie. Agnès Baumgartner, Merschwyl (canton de St-Gall).
 - Asthme, difficulté de respirer. Jos. Jehle, Klein-Hinzingen près Bâle.
 - Épilepsie des nerfs, rhumatisme. Mlle Kaiser, Weier-Leuzingen près Büren a. A.
 - Éruptions au visage, crampes. Rosa Odermatt, Mattli, Engelberg (St-Gall).
 - Tumeur glanduleuse. Grégoire Keller, Wytikon près Pfeffikon (Schwytz).
 - Hernie scrotale. W. Richter, Hohen-Vicheln près Kleinen (Mecklembourg).
 - Ivrognerie sans rechute. Mme Furrer, Wasen (canton de Berne).
 - Chute de cheveux, forte. W. Berchtold, tonnelier, Stadtbach 56, Berne.
 - Maladie du cœur. H. Schneider, Königsbach près Neustadt s. Hardt.
 - Goutte sciatique. Jacob Stott, Rieden près Wallisellen (Zurich).
 - Gale. J. Zahnd, Bärenwardsweidli près Schwarzenburg (Berne).
 - Maladie des reins. Alb. Schmied, Buelisacker près Muri.
 - Phtisie. Martin Beller, Binzwangen-Riedlingen (Wurtemberg).
 - Maladie de la moelle épinière, mal à la tête. Mme Vve Tachet, Mont s. Rolle.
 - Epilepsie sans rechute. Marie Zurlub, alt Weibels, Erstfeld.
 - Rougeur du nez, dartres. Louis Köhler, boulangier, Neustadt (Berne).
 - Varices, rhumatisme. Joséphine Erb, Hüttenweilen près Frauenfeld.
 - Hernie crurale depuis 15 ans. Conr. Meyer, Blomberg, Lippe-Detmold.
 - Manque de barbe. M. Lieler, chez M. P. Bub, confiseur, Ansbach (Bavière).
- 4000 guérisons éprouvent le succès et la réalité. Brochure gratuite; port, 10 cent. S'adresser à la **POLYCLINIQUE PRIVÉE A GLARIS** [283]

Tannerie.

La soussignée avise le public qu'elle continue à exploiter la tannerie comme du passé. Elle se recommande à ceux qui voudront l'honorer de leur confiance. **Vve Grenaud, Riaz.** [465]

MARIAGE

Un jeune homme honnête, sobre et travailleur, désire faire connaissance avec une jeune et honnête fille, avec ou sans dot. Adresser les offres avec *photographie* à l'**Agence fribourgeoise d'annonces, à Fribourg.** (A.98F.) [474]

†

Madame veuve Nicolas Gex et ses enfants; Monsieur Oswald Gex; Madame veuve Marie Gex et son enfant, à Bulle; Madame Gex, religieuse à Constantinople ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur époux, père, frère, beau-frère et oncle

Nicolas GEX,
représentant
de la maison *Freyman & Weber, à Vevey,*
enlevé inopinément à leur affection, le 25 juillet, à 10 1/2 heures du soir.
L'enterrement aura lieu **jeudi 28 courant,** à 8 heures du matin.
Cet avis tient lieu de faire-part. [476]

GRAINE & farine de LIN

Gros son français écailles.
Mouture spéciale de maïs, Italie et Hongrie.
Gruaux d'avoine, d'épeautre et d'orge, entiers et brisés.
Froment pays comprimé 1^{re} qualité.
Moitié »
Orges et avoines comprimées.
Bourre d'épeautre.
Grand choix d'avoines blanches.
GROS ET DÉTAIL
Prix très réduits. [768]
Sous la Croix-Blanche, à Bulle.

Bains de Montbarry.

MM. les baigneurs sont avisés qu'il part un **service d'omnibus**, desservi par M. Luthy, voiturier, le matin à 4 1/2 heures et à 5 1/2 heures, rendez-vous vers l'hôtel de l'Union, et le soir à 4 1/2 heures, soit immédiatement après l'arrivée du train, vers la place de la Gare. [450]

Nouveau Magasin de FARINES

Mais, son, avoine, blé comprimé et farine de lin, etc.
Chez **J. CROTTI, négociant,** derrière l'Hôtel de Ville, à Bulle. [285]

CONCERT

donné par la
Société de chant de Vuadens
aux Bains des Colombettes
Dimanche 31 juillet.
Invitation cordiale.
G. MORET. [475]

A VENDRE

Une bonne *maraiiche* de cinq poses, en partie boisée, sise lieu dit Praz-Roulétan, rière Marsens. — S'adresser à **Alexandre Overney, à Riaz.** [473]

Grande liquidation

de tous les articles en magasin **sous le St-Michel, à Bulle:** draps, étoffes pour robes, cretonnes et indiennes, toilerie, mercerie, gilets de chasse, laines et cotons, etc., etc., à très bas prix.
[63] **Pauline Sallin.**

Commerce de farines

GROS ET DÉTAIL
Mais moulu et semoule
1^{re}es qualités.
Gruau d'avoine, griez de froment.
Gros son non moulu.
Avoine. — Blé comprimé.
Ch. Morel,
Successeur de **J. MOREL-BADOUX,**
Bulle. [588]

Attention!

Installation de **paratonnerres** d'après le tout dernier perfectionnement, pour églises, cheminées à vapeur et bâtiments de tous genres. Travail soigné et garanti.
Vérification et réparation d'anciens paratonnerres. — Ferblanterie et couvertures pour bâtiments en tous genres, en zinc, tôle, plomb, ardoises, etc., à des prix très modérés.
Se recommande [378] **J. Viale, à Bulle.**

Un comptable sérieux

cherche emploi ou tenue de livres. S'adresser au bureau du journal. [449]

Le chauffeur

de la **Tuilerie de La Tour-de-Trême** est ouvert dès le 19 courant. 467] **YENNI, Joseph, tuilier.**

Domaine à vendre

situé dans la Basse-Gruyère, de la contenance d'environ 27 poses, avec maison d'habitation, grange, écurie, remise, etc. — Pour renseignements, s'adr. au bureau du journal. [472]

Magasin à remettre

au centre de la ville.
Bonne clientèle. Reprise avantageuse. S'adresser au bureau du journal. [368]

A LOUER

Une jolie **chambre** meublée, Grand'rue, à Bulle. S'adresser au bureau du journal. [425]

A louer :

Pour le 1^{er} juillet, un joli **appartement** de 3 ou 4 pièces. — S'adresser à **J.-C. BARRAS,** agent d'affaires, à Bulle. [402]

Bulle. — **Emile Lenz, imprimeur-éditeur.**



PRIX DE L'ABONNEMENT

Pour la Suisse: 1 an 6 fr.
Etranger: 1 an, 9 fr.; payable d'avance.
Prix du numéro
On s'abonne à tous les jours de poste.

Neu

Le *Petit Journal* nel Frey, chef du propos de la neut

« Vous pouvez ont un terrain de dissidents poli celui de la défens s'est mise d'accord de personne, car unirions en retirer ractère de notre s Nous sommes une n'est fondé à nous à nos engagements la première violati d'un pays, d'un réelle. Tout le moi sommes à la dispo tendons pas plus nous armer contre tre. Ne pouvant personne, nous son fensive. Mais cette développer la vale limites. »

Le colonel Frey libation, il pourrait mille hommes en l Suisses un admir double chaîne pre mées qui s'étend q

« Nous prétend qu'un particulière ou plutôt contre to çonnons personne ni l'Allemagne, ni ou la pensée de no » Tant que la p

FEUILLET

PETIT

— Eh bien ?
— Malgré l'état mi cepté, je crois, les bie
— Tiens, tu me fai
— Il n'y a pas que
— Quoi encore!
— Autre chose, la moi.
— Des bêtises!
— Oui, si tu veux, y a les risques à couri
— Quels risques ?
— La mère réclame ai arraché des bras. Q mandera où est son en
— Elle ne pourra t ras pas embarrassée p tie d'ici avec l'enfant, berte, je crois qu'elle le réclamera; ce n'est répondra : « Il est mo
— Le croira-t-elle ?
— Il faudra bien qu
— Si elle a un dout rité.